

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2010

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic  
Présents : 64 citoyennes et citoyens  
Majorité : 33

Scrutateurs : M. Laurent Amantini et M. Nicolas di Gruttola

Excusés : Mme et M. Chantal et Daniel Angéloz, M. Michel Broch, M. Louis-Philippe Cardis, M. François Chenaux, M. Albert Joye, M. Jacques Pierret, Mme Catherine Rhême, M. Patrick Rozetter, M. Christian Schneider, Mme Geneviève Beaud Spang et Mlle Aude Spang.

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80, à savoir :

- l'insertion d'un avis dans la feuille officielle ;
- l'affichage de la convocation au pilier public ;
- l'envoi d'une convocation « tous ménages ».

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 15 décembre 2009. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site [www.corminboeuf.ch](http://www.corminboeuf.ch).
2. Budget des investissements :
  - 2.1 Transformation des bâtiments scolaires et vote du crédit y relatif ;
3. Divers.

Aucune remarque n'est formulée en ce qui concerne le tractanda. L'assemblée peut délibérer valablement.

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 15 décembre 2009**

M. le Syndic informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 15 décembre 2009 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2009.

## 2.1. Transformation des bâtiments scolaires

En préambule, M. Albert Lambelet, Syndic, rappelle que le Conseil communal avait demandé deux crédits d'étude, lors de l'assemblée du 5 mai 2009, le premier de CHF 40'000.— permettant la transformation du bâtiment administratif et le second de CHF 90'000.— devant permettre la rénovation-construction de l'ancien bâtiment scolaire.

Mme Anne-Elisabeth Nobs présente les besoins en locaux afin de répondre aux différentes demandes en matière de scolarité, d'accueil extra-scolaire, d'accueil de la petite enfance et de culture. Elle précise que pour loger les 225 élèves de nos 9 classes primaires et 3 classes enfantines, nous avons utilisé les moindres recoins de nos bâtiments, transformé tout ce qui était possible en salles de classes, mais nous avons maintenant atteint une limite et dû installer une classe dans un pavillon extérieur provisoire.

Les classes enfantines sont aménagées dans plusieurs espaces. Ces derniers prennent de la place. Nos enseignantes ont travaillé jusqu'ici dans de très petites salles de classe, mais pour assurer au mieux la mission de l'école, ces salles doivent être agrandies.

Nous avons également besoin de salles de classes plus grandes pour les classes primaires adaptées aux effectifs et aux nouvelles méthodes pédagogiques. Il nous manque aussi des locaux d'appui pour l'enseignement du catéchisme, les cours d'allemand. Jusqu'ici, nous avons utilisé la salle des commissions du bureau communal.

Nous avons intégré à notre réflexion les besoins également croissants des structures d'accueil extra-scolaire, de l'école maternelle, des sociétés locales et de l'administration communale. Le manque de place s'est particulièrement manifesté ces dernières années, à tel point qu'une société locale fut même contrainte de chercher un local de répétition dans la commune voisine de Belfaux.

La libération des appartements dans le bâtiment administratif nous a offert d'intéressantes possibilités de transformations et d'occupation de ces locaux.

Ainsi nous disposerons de 10 salles de classes primaires, 3 grandes salles de classes enfantines, de spacieux locaux de rangements, d'une salle de musique, d'une salle pour l'allemand, de plusieurs locaux d'appui, d'un nouveau local pour l'école maternelle et d'un grand local pour l'accueil extrascolaire. Ces derniers ainsi que les classes enfantines auront un accès direct à la cour de récréation, ce qui n'est pas le moindre des avantages. Enfin nous disposerons d'une grande salle, avec un accès indépendant, pour les besoins des sociétés entre autres.

Avec le projet que nous vous présentons ce soir, nous avons trouvé des solutions que l'on peut qualifier de raisonnables, qui n'hypothèquent pas l'avenir en économisant le terrain, qui réhabilitent les bâtiments existants, qui laissent ouvertes d'autres possibilités d'extension, et qui permettent de répondre aux besoins immédiats et à moyen terme de la commune.

M. Bors du bureau d'architecte Archipole présente les deux projets selon les plans publiés dans le bulletin communal no 10 du 24 février 2010.

M. Olivier Spang, Conseiller communal, présente le financement conformément au tableau ci-après :

Nous vous présentons ci-après le devis global de ces travaux.

Désignation	Montant
Nouveau bâtiment ouest	Fr. 2'347'762.00
Transformations bâtiment ouest	Fr. 257'488.00

Transformations bâtiment est	Fr. 939'460.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 3'544'710.00</b>

Dans les montants précités sont compris les frais d'étude, les intérêts intercalaires ainsi que le mobilier.

Décompte du crédit d'investissement :

Désignation	Montant
Devis général	<b>Fr. 3'544'710.00</b>
Déduction du crédit d'étude accordé par l'Assemblée du 5 mai 2009 pour la transformation des locaux administratifs	Fr. 40'000.00
Déduction du crédit d'étude accordé par l'Assemblée du 5 mai 2009 pour la transformation des locaux scolaires	Fr. 90'000.00
<b>Crédit d'investissement demandé</b>	<b>Fr. 3'414'710.00</b>

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale un crédit d'investissement de Fr. 3'414'710.-- pour le financement des transformations du bâtiment administratif et des bâtiments scolaires. Le financement sera assuré par un emprunt. La moyenne des charges financières annuelles s'élèvera à Fr.167'200.-- (intérêts Fr. 60'800.--, amortissement Fr. 106'400.--). Il précise que le montant de la capacité financière de notre commune, qui s'élève à Fr. 3'976'702.--, couvre ces investissements. De plus la vente des terrains de la zone centre compensera, en partie, l'augmentation de la dette communale.

M. Bertrand Baumann, membre de la Commission financière, donne lecture du rapport :

« Notre capacité financière à fin 2008 est de Fr. 3'976'702.--. Le projet présenté prévoyant un investissement de Fr. 3'414'710.-- plus ou moins 15 %, au cas où le maximum serait atteint, c'est-à-dire Fr. 3'926'916.--, la capacité financière serait utilisée à Fr. 50'000.-- près. Mais d'autre part, le Conseil communal prévoit la vente de terrain au centre du village pour financer partiellement le projet. C'est pourquoi, la Commission financière, à la majorité de ses membres, recommande à l'Assemblée d'accepter ce crédit ».

M. Jean-Joseph Simonet demande si la Direction de l'instruction publique a été contacté au sujet des normes, si l'Etat accorde une subvention et s'il est prévu de nommer une commission de bâtisse.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que les normes sont respectées, que le dossier a été déposé pour la demande de subvention et qu'il est prévu de désigner une commission de bâtisse.

A M. Claude Mindel, M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le montant de Fr. 257'488.-- est compris dans le montant total de Fr. 2'605'250.-- mentionné dans le bulletin d'information.

Mme Jeanne-Thérèse Gremaud demande si le projet prévoit des accès pour les handicapés.

M. Bors du bureau d'architecte répond qu'il était prévu, dans une des variantes, l'installation d'un ascenseur. Toutefois, pour des raisons de coût, cette variante n'a pas été retenue.

M. Jean-Philippe Pfulg demande s'il est prévu de raccorder les bâtiments scolaires à la centrale de chauffage.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le projet est en cours d'examen et que le Conseil communal doit faire un choix, si la commune le réalise elle-même où si elle trouve un partenariat.

M. François Ménetrey est très étonné que l'on fait des économies pour un ascenseur.

Mme Jeanne-Thérèse Gremaud se demande comment nous allons faire si un enfant handicapé devait rejoindre les classes de notre commune.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que nous devons faire choix sur les variantes proposées. Il promet que le Conseil communal examinera le problème pour trouver une solution.

Mme Marie-Thérèse Simonet pense que les accès aux sanitaires doivent être possible avec une chaise roulante.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que les accès seront aménagés en conséquence.

A la question de savoir quand les travaux débiteront, Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, répond que le planning est en cours d'élaboration.

M. Marcel Bertschy demande quel est le prix au m<sup>3</sup> et s'il est prévu que les eaux de surface soient récupérées par infiltration.

M. Bors du bureau d'architecte répond qu'il n'est pas possible de déterminer un coût au m<sup>3</sup> dans un tel projet. Il n'est pas prévu de récupérer les eaux de surface par infiltration en raison de la qualité du terrain. De plus, il précise que la surface de toiture sera la même que maintenant.

M. Didier Clerc demande si le label minergie est prévu pour l'ensemble des bâtiments.

M. Bors répond que le label minergie est uniquement possible sur la nouvelle construction du bâtiment Ouest.

M. Markus Farhni demande si l'étude a été faite sur la base de l'évolution de la population.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond qu'il a été tenu compte de l'évolution des besoins et de la population. Avec ce projet et les infrastructures communales actuelles, les besoins seraient couverts jusqu'à environ 3000 habitants. Pour la suite, il faudrait faire un sondage auprès de la population pour savoir si nous voulons rester avec la limite précitée.

Mme Nathalie Angéloz demande pourquoi il n'a pas été prévu de construire un bâtiment entre les deux bâtiments actuels. Cette solution aurait permis d'éviter deux déménagements de l'école maternelle.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que chaque solution générerait des désagréments. Les locaux actuels ne sont pas adaptés. Les désagréments provoqués par ces projets seront largement compensés par le confort qu'ils apporteront. La variante de réaliser un bâtiment entre les bâtiments actuels n'a pas été retenue pour permettre de garder une percée visuelle sur le paysage.

M. Cédric Bonny demande si la salle de la petite enfance est seulement prévue pour l'école maternelle. Il demande également si les services auxiliaires s'occupent uniquement des enfants de Corminboeuf.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que, dans le 1<sup>er</sup> projet, cette surface était appelée « école maternelle ». Le projet actuel permet d'affecter les locaux à diverses activités de la petite enfance. Les services auxiliaires sont uniquement pour les enfants de Corminboeuf.

Au vote, l'Assemblée communale, par 60 oui, 1 non et 3 abstentions, accepte le crédit d'investissement de Fr. 3'414'170.-- pour la transformation du bâtiment Est et la transformation du bâtiment Ouest.

### **3. Divers**

M. Albert Lambelet, syndic, donne les informations sur les festivités du 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage et fait un appel à la population pour trouver des hôtes pour recevoir nos invités de Fussy et du personnel pour assurer le service.

La parole n'étant plus demandée, M. Albert Lambelet, Syndic, au nom du Conseil communal, invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 2045 heures.

Le Syndic :

Le Secrétaire :